

GUIDE DE PRESENTATION DES ARTICLES

1. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ARTICLES

- a) La revue *Théologiques* publie des articles scientifiques inédits autour d'une thématique unifiée (6 à 10 articles). La plupart des numéros comprennent de 1 à 4 article(s) hors thème.
- b) Généralement, les articles thématiques sont sollicités auprès de spécialistes en leur domaine. Cependant, les thèmes étant connus d'avance, il est possible pour un chercheur de soumettre un article inédit correspondant au thème, ou encore un article scientifique d'intérêt théologique publié hors thème.
- c) Les étudiants et étudiantes sont encouragés à soumettre le résultat partiel ou synthétique de leurs recherches.
- d) Tous les articles, y compris ceux qui sont sollicités, sont évalués par deux lecteurs extérieurs au comité de rédaction — l'anonymat de l'auteur et des évaluateurs étant sauvegardé. Les commentaires sont transmis à l'auteur. La décision finale de publier revient à la direction, sur la recommandation des deux lecteurs (acceptation, demande de corrections ou refus).
- e) Les auteurs et auteures dont l'article est publié cèdent à la revue leurs droits, en signant le formulaire « Cession de droits d'auteur » qui leur est envoyé.
- f) Les auteurs et auteures reçoivent, après publication, deux exemplaires de la revue ainsi que la version électronique de leur article en format PDF.

2. LE MANUSCRIT

- a) Les auteurs et auteures rédigeront leur manuscrit (max. **50 000 caractères, incluant les espaces, les notes et la liste des références**) dans un document de traitement de texte (Word de préférence) de format **lettre** (8,5 x 11 po), aux marges de 1 po (2,5 cm) et à double interligne. L'utilisation d'une même police de caractères (*font*) est recommandée pour l'ensemble du manuscrit. La police suggérée est Times New Roman 12.
- b) Ils ou elles feront parvenir la version électronique de l'article en format Word ou RTF à l'adresse électronique suivante : revue-theologiques@umontreal.ca.
- c) **La première page devra impérativement inclure :**
 - **le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de l'auteur ;**
 - **une courte présentation d'auteur** incluant son rattachement institutionnel ou professionnel exact, ses recherches actuelles et une publication majeure récente ;
 - **le nom et les coordonnées (courriel) de trois spécialistes** (*n'ayant pas de lien de collaboration récent avec l'auteur*) susceptibles de lire et d'évaluer le texte soumis.
- d) On fera suivre le texte de l'article de : 1) une liste bibliographique et alphabétique des **références utilisées dans le texte** (et non une bibliographie complète) ; et 2) deux résumés **d'au plus 150 mots**, en français et anglais.

Le manquement à l'une ou plusieurs des exigences ci-dessus peut entraîner le retour immédiat du texte à son auteur.

3. Les notes de bas de page

- a) Les notes de page sont strictement réservées à des remarques *ad hoc* et sont numérotées de façon continue. En ce qui concerne les citations et références, voir ci-dessous.
- b) L'appel de notes, mis en exposant, se place avant la ponctuation finale de la phrase ou avant la fermeture des guillemets, s'il s'agit d'une citation :
exemple³. exemple³ ; exemple³/ « exemple³ », etc.

4. Les citations

- a) On veillera à l'exactitude de la retranscription des citations, en reproduisant les alinéas, les caractères gras ou italiques et les soulignements originaux.
- b) Si le texte cité comporte une faute, indiquez-la en insérant le mot latin « sic », en italique et entre crochets : [*sic*].
- c) La suppression d'un ou de plusieurs mots à l'intérieur d'une citation doit être signalée par les points de suspension entre crochets : [...]. Dans le cas où la citation commence au milieu d'une phrase, l'on doit aussi utiliser les points de suspension entre crochets et ne pas donner la majuscule au premier mot de la citation.
- d) Les citations dans une *autre langue que le français ou l'anglais* seront accompagnées d'une traduction en note. Si le passage cité est traduit par l'auteur du manuscrit, précisez-le à la fin de la citation : « (Auteur date, page, nous traduisons) ».
- e) Toute mise en relief d'un mot ou d'un passage de la citation doit être signalée à la fin de la citation : « (Auteur date, page, nous soulignons) ».
- f) Dans le cas d'une citation de moins de trois lignes, insérez-la dans le corps du texte, entre guillemets français. Si la citation fait plus de trois lignes, disposez-la en retrait hors du corps du texte, sans guillemets.

5. Les références bibliographiques

- a) Les références bibliographiques sont indiquées **dans le texte selon le système « (Auteur date, page) »**, puis placées dans une section « Références » à la fin de l'article. Les exemples suivants vous présentent différentes situations :

(Bottero 1973), (Duquoc 1986, 210), (Gourgues et Laberge 1995) ; plus de deux auteurs ou auteures : (Roy *et al.* 1998) ; plusieurs références (Fitzmyer 1988 ; 1993, 234 ; Bottero 1973 ; voir Mainville 1999) ; plusieurs références d'un même auteur et dans la même année : (Fitzmyer 1988a ; 1988b, 612-614) ; si on mentionne un auteur ou une auteur dans le texte, la référence entre parenthèses qui suit indique seulement l'année et la ou les page(s), par exemple Duhaime (1995) ou Mainville (1999, 180-182).

- b) La bibliographie des ouvrages cités (uniquement) est placée en finale, dans la section « Références », selon les cas de figures suivants :

DUHAIME, J. (1995), « Les études qumraniennes de 1976 à 1992 », dans M. GOURGUES et L. LABERGE, dir., « *De bien des manières* ». *La recherche biblique aux abords du XXI^e siècle*, Paris, Cerf (Lectio Divina 163), p. 181-226.

DUQUOC, C. (1986), « Une histoire unique », *Recherches de Sciences Religieuses*, 74, p. 209.

FITZMYER, J.A. (1988a), « The Aramaic Background of Philippians 2:6-11 », *Catholic Biblical Quarterly*, 50, p. 470-483.

——— (1988b), « The Qumran Scrolls and the New Testament after Forty Years », *Revue de Qumrân*, 13, p. 609-620.

——— (1993), *Romans. A New Translation with Introduction and Commentary*, New York, Doubleday (Anchor Bible 33).

GADAMER, H.-G. (1996) [allemand 1990 (1960)], *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique* / trad. par P. Fruchon, J. Grondin et G. Merlio, Paris, Seuil (L'Ordre philosophique).

GOURGUES, M. et L. LABERGE (1995), dir., « De bien des manières ». *La recherche biblique aux abords du XXI^e siècle*, Paris, Cerf (Lectio Divina 163).

MAINVILLE, O. (1999), *Un plaidoyer en faveur de l'unité. La Lettre aux Romains*, Montréal, Médiaspaul (Sciences bibliques 6).

c) Voici quelques directives particulières pour la bibliographie :

- Les auteurs sont présentés par ordre alphabétique. Si un auteur a plusieurs titres cités, ils seront présentés par **ordre chronologique** de publication. Si un même auteur a publié plusieurs titres la même année, ils seront présentés par ordre alphabétique.
- Les noms de famille doivent être écrits en PETITES MAJUSCULES, mais la première lettre demeure en majuscule standard.
- Dans le cas de réimpressions, la date de la première impression est placée entre crochets : (2000) [1899].
- Les rééditions sont signalées par des exposants : (1999³) [1995², 1990].
- L'édition utilisée dans la traduction est indiquée entre crochets : (2000) [allemand 1975].
- Les titres de revues sont indiqués au long.
- Indiquer le ou les traducteurs après le titre, et séparé de lui par une barre oblique, et avant la ville d'édition : « *Vérité et méthode* / trad. par P. Fruchon, J. Grondin et G. Merlio ».
- Le nom de collection est inscrit entre parenthèses après la maison d'édition, sans abrégé ni « coll. » et suivi du numéro, s'il y a lieu.
- Utilisez toujours la virgule pour séparer les informations bibliographiques les unes des autres ; l'usage du point est strictement réservé (1) pour séparer le sous-titre d'un ouvrage de son titre et (2) pour marquer la fin de la référence bibliographique.
- En anglais, les substantifs, verbes et adjectifs prennent la majuscule dans les titres.

6. Les figures

- a) On peut inclure les figures (graphiques, tableaux, diagrammes, illustrations, photos, dessins, etc.) dans le corps du texte, mais il est recommandé de les regrouper aussi dans un fichier séparé, en format TIFF ou EPS, après avoir pris soin de les numéroter, de situer clairement leur emplacement dans le texte et de leur associer un bas de vignette qui contienne toutes les informations pertinentes.
- b) Il est de la responsabilité de l'auteur de s'assurer la légalité de la reproduction des figures et d'en fournir une preuve auprès de la direction de la revue. Le cas échéant, l'auteur devra acquitter lui-même les droits nécessaires à la reproduction des figures, auprès des ayants-droits (musée, revue, maison d'édition, héritiers, etc.).

7. Consignes générales

- a) Simplifiez au maximum la présentation : des spécialistes se chargeront de la mise en pages. Évitez ainsi : en-tête, pied de page, lettrine, tabulations, etc.
- b) Bloquez la fonction de division des mots pour éviter les traits d'union en fin de ligne.
- c) Mettez les accents et autres signes requis sur les majuscules : À, Écouter, Ça, etc.
- d) N'utilisez jamais la fonction « Caps Lock ».
- e) N'employez ni les caractères gras ni le soulignement pour mettre en relief l'importance d'un mot ou d'une idée ; utilisez seulement l'italique à cet effet. La composition en caractères gras est réservée aux titres et sous-titres.
- f) N'utilisez pas les italiques pour signaler une citation.
- g) Les textes en écriture non romaine (grec, hébreu, arabe, etc.) s'en tiendront aux conventions de transcription établies pour chacune.
- h) Les titres de sections seront tapés en caractères gras et numérotés (1., 2., 3., etc.) et les sous-titres en italiques et numérotés (1.1, 1.2, 1.3, etc.), avec au maximum trois niveaux de titres :

1. Titre

1.1. Sous-titre

1.1.1. Première section

Faites parvenir votre article à :

Jean-Sébastien Viard
Secrétaire de rédaction
Revue *Théologiques*
Faculté de théologie et de sciences des religions
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Qc) H3C 3J7
revue-theologiques@umontreal.ca